

**FITCH**  
**Table de correspondance (mapping)**

**Décision de la Commission bancaire du 19 juin 2007**

**Approche standard : correspondance entre les notations de FITCH et les échelons de qualité de crédit de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement**

*Expositions long terme*

Echelon de qualité de crédit	Notation FITCH	Catégorie de pondération		
		Entreprises (art. 17a)	Etablissements (art. 16)	Administrations centrales et banques centrales (art. 11)
1	AAA à AA-	20 %	20 %	0 %
2	A+ à A-	50 %	50 %	20 %
3	BBB+ à BBB-	100 %	100 %	50 %
4	BB+ à BB-	100 %	100 %	100 %
5	B+ à B-	150 %	100 %	100 %
6	Inférieur ou égal à CCC+	150 %	150 %	150 %

*Expositions court terme (art. 17c)*

Echelon de qualité de crédit	Catégorie de pondération	Notation FITCH
1	20 %	F1+ , F1
2	50 %	F2
3	100 %	F3
4	150 %	Inférieur à F3
5	150 %	
6	150 %	

**Titrisation : correspondance entre les notations de FITCH et les échelons de qualité de crédit de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement**

*Long terme : approche standard (art. 222)*

Echelon de qualité de crédit	Catégorie de pondération	Notation FITCH
1	20 %	AAA à AA-
2	50 %	A+ à A-
3	100 %	BBB+ à BBB-
4	350 %	BB+ à BB-
5 et au delà	1250 %	Inférieur ou

		égal à B+
--	--	-----------

*Long terme : approche notations internes (art. 242-1)*

Echelon de qualité de crédit	Pondération applicable			Notation FITCH
	A	B	C	
E1	6/7 %	12 %	20 %	AAA
E2	8 %	15 %	25 %	AA
E3	10 %	18 %	35 %	A+
E4	12 %	20 %	35 %	A
E5	20 %	35 %	35 %	A-
E6	35 %	50 %	50 %	BBB+
E7	60 %	75 %	75 %	BBB
E8	100 %	100 %	100 %	BBB-
E9	250 %	250 %	250 %	BB+
E10	425 %	425 %	425 %	BB
E11	650 %	650 %	650 %	BB-
Supérieur à E11	1250 %	1250 %	1250 %	Inférieur à BB-

*Court terme : approche standard (art. 222)*

Echelon de qualité de crédit	Catégorie de pondération	Notation FITCH
1	20 %	F1+, F1
2	50 %	F2
3	100 %	F3
Toute autre évaluation de crédit	1250 %	Inférieur à F3

*Court terme: approche notations internes (art. 242-1)*

Echelon de qualité de crédit	Pondération applicable			Notation FITCH
	A	B	C	
E1	6/7 %	12 %	20 %	F1+, F1
E2	12 %	20 %	35 %	F2
E3	60 %	75 %	75 %	F3
Autres	1250 %	1250 %	1250 %	Inférieur à F3

**Organisme de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM) : correspondance entre les notations de FITCH et les échelons de qualité de crédit de l'article 26 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement**

Echelon de qualité de crédit	Catégorie de pondération	Notation FITCH
1	20 %	AAA à AA-
2	50 %	A+ à A-
3	100 %	BBB+ à BBB-
4	100 %	BB+ à BB-
5	150 %	B+ à B-
6	150 %	Inférieur ou égal à CCC+